

Publié le 30 mars 2018.
Dernière modification : 18 janvier 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE AGRICOLE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE LA LÉFINI

Concession Bouvier
Compagnie agricole, commerciale et industrielle de la Léfini
Société anonyme au capital de 1.200.000 de francs
54, rue des Petites-Écuries
(*La Dépêche coloniale*, 30 octobre 1899)

Président du conseil et administrateur délégué : M. NICOL ¹.
Administrateurs : MM. Mathieu BOURCIER, Aimé BOUVIER ², Gabriel SCELLIER ³.

(*Les Archives commerciales de la France*, 8 novembre 1899)

Paris. — Formation. — Société anonyme dite COMPAGNIE AGRICOLE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE LA LÉFINI, 54, Petites-Écuries. — 50 ans. — 1.200.000 fr. — 13 oct. 99. — *Droit*.

Convoc. AG
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 novembre 1899)

5 décembre, 2 h., extraord.— Compagnie agricole, commerciale et industrielle de la Léfini. — Au siège social, 5 h, rue des Petites-Écuries. — Ordre du jour : Modifications et additions à divers articles des statuts et notamment aux articles 6, 7, 31, 55 et à tous autres. — *Affiches Parisiennes*, 19.

(*Les Archives commerciales de la France*, 16 décembre 1899)

Paris. — Modifications des statuts. — Société anonyme dite COMPAGNIE AGRICOLE, COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE LA LÉFINI, 54, Petites-Écuries. — Délib. du 5 déc. 1899. — *Droit*.

COLONIES ET PROTECTORATS

¹ François Nicol (Bucarest, 1856-Paris, 1929) : administrateur-directeur de la Compagnie commerciale d'exportateurs et d'importateurs réunis, puis du Comptoir colonial français, entre autres. Voir [encadré](#).

² Aimé Bouvier : naturaliste et explorateur.

³ Gabriel Scellier (1854-1939) : journaliste et franc-maçon, déjà vu comme administrateur de la N'Kémé.

(Le Journal des débats, 26 décembre 1899)

Le *Journal officiel* [du 25 décembre] publie trois décrets attribuant, ... le second, une concession territoriale au Congo français à M. [Aimé] Bouvier, suivi d'un arrêté autorisant la substitution à M. Bouvier de la « Société agricole, commerciale et industrielle de la Léfini »...

COMPAGNIE AGRICOLE, COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE LA LÉFINI
(La Cote de la Bourse et de la banque, 26 avril 1900)

Cette société a pour but la mise en valeur et l'exploitation, au Congo français, de la concession accordée à M. A[imé] Bouvier par décret en date du 16 juillet 1899, laquelle concession comporte la partie du bassin de la Léfini située sur la rive gauche de cette rivière.

La concession de la société s'étend sur la partie gauche du bassin de la Léfini, dont le cours est évalué à 250 kilomètres, avec un développement de 100 kilomètres sur le cours même du Congo. Sa superficie s'élève à 1.370.000 hectares. C'est, de toutes les concessions du bassin, la plus rapprochée de Brazzaville, distant de 100 kilomètres environ, soit cinq jours par voie de terre, deux jours et demi de vapeur. L'exploitation économique de cette concession du Congo proprement dit et intérieur sera facilitée par le voisinage direct de Stanley Pool sur lequel aboutit le chemin de fer de l'État indépendant.

Le capital social est fixé à 1.200.000 francs, divisé en 15.000 actions de 100 francs chacune.

Il est créé 12.000 parts bénéficiaires : 6.000 parts ont été attribuées au fondateur en représentation de ses apports ; les 6.000 autres parts ont été attribuées aux souscripteurs des actions, à raison d'une part pour deux actions souscrites.

Les bénéfices seront répartis de la façon suivante :

1° 5 % à la réserve légale ;

2° 5 % aux actions sur le capital versé et non amorti ;

3° La somme à verser pour constituer un fonds de réserve spécial appelé fonds de prévoyance.

Ce prélèvement se fera lorsque ce deuxième fonds de réserve, ajouté à la réserve légale, aura atteint le quart du capital versé ;

4° La somme qui pourra être éventuellement votée par l'assemblée générale pour l'amortissement des actions.

Le surplus sera ainsi réparti :

15 % à l'État ;

10 % au conseil d'administration ;

37 1/5 % aux actions ;

37 1/2 % aux parts bénéficiaires.

La société a pour objet toutes opérations quelconques, agricoles, forestières, industrielles et commerciales pouvant intéresser la concession.

La redevance fixe annuelle due à l'État pour prix de la concession est, outre les 15 % spécifiés ci-dessus, de 3.000 francs pendant cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 1900 ; de 4.500 francs pendant les cinq années suivantes et de 6.000 francs à partir de la onzième année jusqu'à l'expiration de la concession qui est faite pour une durée de trente années.

Le siège social est à Paris, 54, rue des Petites-Écuries.

Le conseil d'administration est composé de MM. Bouvier, Bourcier, Desbrière ⁴, Nicol, Scellier.

(*Le Temps*, 30 avril 1900)

.....
Les cultures diverses y sont très facilitées par la conformation des terrains disposés en étages.

Les indigènes peuvent être utilisés immédiatement grâce à leur expérience des grands marchés.

On rencontre sur la concession des minerais, puis du caoutchouc en abondance, de l'ivoire, dont des réserves accumulées sont constatées et impossibles à dissimuler.

Pour l'organisation commerciale de la concession, la société a pu s'assurer le concours de M. Dumas, ancien agent de M. de Brazza, qui a séjourné pendant plus de dix ans dans le Congo.

Compagnie agricole, commerciale et industrielle de la Léfini.
(Société d'études coloniales de Belgique,
Recueil des sociétés coloniales et maritimes, 1902)

[174] Siège social : Paris, rue des Petites-Écuries, 54. — Adressé télégraphique : Compagniar-Paris. — T. 240-30 et 240-31 ; codes : A. B. C. et A 1. — Administrateurs : MM. [François] Nicol, président, 15, rue de Phalsbourg ; [Robert] Desbrière, Bourcier, [Aimé] Bouvier, [Gabriel] Scellier. — Commissaires des comptes : MM. [François] Lutscher ⁵, Tuleu. — Objet : La mise en valeur de la concession accordée à M. Bouvier par décret en date du 7 juillet 1899 sur la Léfini, rive gauche. — Capital : 1.200.000 francs représenté par 12.000 actions de 100 francs ; 12.000 parts bénéficiaires dont 6.000 au fondateur et 6.000 aux souscripteurs. — Répartition : 5 p. c. à la réserve ; 5 p. c. aux actions de capital ; une somme pour la constitution d'une réserve extraordinaire et l'amortissement des actions de capital ; 15 p. c. à l'État français ; 10 p. c. au conseil d'administration ; 37 1/2 p. c. aux actions ordinaires et 37 1/2 p. c. aux parts bénéficiaires. — Concession : La partie du bassin de la Léfini située sur la rive gauche de cette rivière. (Voir carte n° 49.). — Superficie : 13.700 kilomètres carrés. — Charge : Cautionnement, 20.000 fr. ; douanes, 20.000 fr. — Redevances : 1 à 5 ans 3.000 fr. ; 6 à 10 ans 4.500 fr. ; 11 à 30 ans 6.000 fr.

CONVOICATIONS D'ASSEMBLÉES
(*La Dépêche coloniale*, 29 novembre 1903)

⁴ Robert Desbrière : fils de Théodore Desbrière, X-Mines, administrateur des Chemins de fer de l'Ouest et (1893-1898) du Canal de Suez. Administrateur délégué de la Société nationale des produits africains (1898-1899). On le retrouve au conseil de la Compagnie commerciale d'exportateurs et d'importateurs réunis, de l'N'Kémé et de l'N'Kéni, de l'Oubangui-Ombella, de la Société de l'Afrique équatoriale, des Messageries fluviales du Congo. En 1906, il devient administrateur de la Société du lait authentique.

⁵ François Lutscher (Paris, 1858-Paris, 1931) : fils du banquier André Lutscher (de Hentsch, Lutscher et Cie), il fut commissaire aux comptes de plusieurs affaires, dont la Société du Nickel (SLN) et le Comptoir colonial français, administrateur délégué de la Banque générale française (1905) et d'Afrique et Congo (1907). Voir [encadré](#).

Compagnie agricole, commerciale et industrielle de la Lefini, 54, rue des Petites-Écuries. — Assemblée générale ordinaire le 30 novembre à deux heures et demie, à la Compagnie commerciale française ⁶, 4, rue Le-Peletier.— Ordre du jour : rapport du conseil ; approbation des comptes ; nomination de commissaires ; autorisation à donner aux administrateurs.

RACHAT PAR LES ÉTS GRATRY,
industriels et négociants en textiles à Lille

(*Le Capitaliste*, 6 octobre 1904)

Assemblée ord., Lille, 11 octobre, 11 h.

NORD
SOCIÉTÉS

(*Les Archives commerciales de la France*, 13 novembre 1907)

Lille. — Modifications aux statuts. — Société dite : CIE DE L'N'KÉMÉ et de L'N'KÉMI, 15, Pas. — 8 oct. 1907.

Lille. — Modifications aux statuts. — Société dite : CIE AGRICOLE, COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DE LA LÉFINI, 15, Pas. — 8 oct. 1907

Lille. — Modifications aux statuts. — Société dite : CIE FRANÇAISE DU CONGO, 15, Pas. — 8 oct. 1907.

Dépêche coloniale illustrée, 15 août 1911 :
Alima, Léfini et N'Kémé-N'Kémi : direction commune .

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE
LISTE DES ENTREPRISES COMMERCIALES, AGRICOLES, INDUSTRIELLES, ETC. (1912)

MOYEN-CONGO

I. — Entreprises commerciales.

A) Sociétés concessionnaires.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET COMMERCIALE DE LA LÉFINI (Siège social : Lille, 15, rue du Pas). — Succursale : M'Pouïa. — Régime des décrets de 1899. — Caoutchouc, ivoire.

AEC 1922/272 — « La Léfini », Compagnie agricole, commerciale et industrielle, 15, rue de Pas, LILLE.

Capital. — Sté an., f. en 1899, 1.200.000 fr. en 12.000 act. de 100 fr. ent. lib.

Objet. — Exploit. d'une concession territ. au Congo français. — Commerce d'import. et d'export.

⁶ [Compagnie commerciale française](#), Paris : concentrée à ses débuts sur le guano chilien, diversifiée par la suite dans les affaires congolaises.

Exp. — Tissus, perles, vin, beurre, conserves, huiles, vinaigre, biscuits, maroquinerie, quincaill., fausse bijout.

Imp. — Caoutchouc, ivoire, produits oléagineux.

Conseil. — MM. J[ulien] Richmond [Gratry], présid.-admin. dél. ; Paul Arnold, François Berry, A. Debayser [Gratry], Maurice Hugot [Gratry], Henri Vandenperre [Gratry] admin.

Annuaire industriel, 1925

LÉFINI (C^{ie} agricole, commerciale et industrielle de la), 15, r. du Pas, Lille (Nord). Soc. an. au cap. de 1.200.000 fr.

Exploitation coloniale, caoutchouc, ivoire. Exportation de produits au Congo. (2-38666).

LA LÉFINI

(La Revue coloniale, novembre 1926)

Les comptes de 1925, approuvés par l'assemblée ordinaire tenue récemment à Lille, ne font apparaître, pour l'exercice écoulé, aucun bénéfice.

LISTE DES ENTREPRISES DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE.

(Bulletin mensuel de l'Office du protectorat français en Tunisie, janvier 1927)

Moyen-Congo

Compagnie agricole commerciale et industrielle de la Léfini, 15, rue de Pas, à Lille (Exploitation d'une concession territoriale. Exportation : tissus, perles, vin, beurre, conserves, huiles, vinaigres, biscuits, maroquinerie, quincaillerie, fausse bijouterie. Importation : caoutchouc, ivoire, oléagineux).

LÉGION D'HONNEUR

Min. des colonies

(Journal officiel de la République française, 27 février 1927, p. 2456)

(Le Temps, 27 février 1927)

Chevalier

Richmond (*Julien-Raphaël-Corail*), industriel, membre du conseil supérieur des colonies ; 8 mois de services militaires, 57 ans 8 mois de pratique commerciale et industrielle, 1 campagne de guerre. Administrateur de sociétés coloniales, a contribué au développement économique de nos possessions d'outre-mer et plus particulièrement de Madagascar.

Julien RICHMOND

Né à Bergues (Nord), le 27 mars 1849.

Fils de Jean Richmond, épicier, 31 ans, et Marie Carton, 27 ans, épicière.

Au Comptoir de l'industrie linière à Lille (1868) : au service des achats, puis d'exportation. Chef du bureau export (1873-1885).

Gérant de la société en commandite Jules Gratry et Cie (8 tissages, 3.500 métiers mécaniques).

Administrateur (1897), puis adm. délégué (1907) de la S.A. Jules Gratry

Président de la Compagnie agricole, commerciale et industrielle de la Léfini, de la N'Kémé et de l'N'keni,

Administrateur de la [Compagnie forestière Sangha-Oubangui](#) (CFSO),

de la [Société des plantations annamites](#) (caoutchouc),

de la société Gratry, Gérard et Mikina, filature de coton à Kostroma (Russie),

de l'APAVE du Nord, à Lille.

AVIS

(*L'Étoile de l'AEF*, 17 janvier 1931, p. 9)

M. Daniel Augier, agent général des Sociétés l'Alima, de l'N'Kémé l'N'Kéni et de la Léfini, rentrant en congé en France, a l'honneur d'informer le public qu'il a remis à M. Vergnaud (Numa) la direction des susdites sociétés à la date du 1^{er} janvier 1931.

Liquidations

(*Les Annales coloniales*, 29 mai 1935)

L'*Officiel de l'A E F.*, arrivé ce matin en France, annonce dans ses avis divers la liquidation de trois sociétés : l'Agricole et Commerciale de l'Alima, l'Agricole, Commerciale et Industrielle de la Léfini, la N'Kémé N'Kéni.

Du passé qui s'en va... Nous ne verrons plus, en remontant le fleuve — si nous remontons un jour — le bâtiment si net et si coquet de N'Gabé, et ceux de M'Pouïa où les noirs s'affairaient à l'instant où l'on faisait du bois. La vieille A. E. F. est-elle vouée à n'être désormais qu'un souvenir ? Tout s'effondre, de ce qu'elle fut, et nous ne sachons pas que la crise, achevant d'écraser sa paradoxale économie, ait épuré ses comptes pour préparer son avenir.

Cette crise qui est, pour beaucoup, de croissance, semble, malheureusement, pour l'A.E. F., entraîner des complications graves. Le stade des grandes concessions a vécu. Et ce n'est pas encore la moyenne colonisation.

Les sociétés sont-elles coupables de n'avoir envisagé que l'échange, la vente du produit manufacturé, et non la production ? L'État est-il coupable de n'avoir eu aucun programme de mise en valeur des terres ?

Permanent dilemme, au milieu duquel nous nous débattons.

Nous avons proposé des remèdes. Les augures n'en tiennent aucun compte. Il nous faudra donc leur forcer la main, ou abattre leurs portes. Cela, ils ne l'imaginent point. Mais nous, qui sommes forts de notre expérience et des troupes qui se groupent maintenant à nos côtés, nous entendons bien prendre un jour la direction des affaires, ou suggérer des décisions qui seront avalisées.

En saluant ces trois mortes au champ commercial de l'A.E.F., notre volonté s'arme à nouveau. Et rien ne vaut la fugitive étreinte du passé pour donner à l'avenir force de loi.



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE AGRICOLE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
DE
LA LÉFINI

Société anonyme

Statuts déposés en l'étude de

Statuts déposés en l'étude de M^e Vian, notaire à Paris, le 5 octobre 1899

Capital social : un millions deux cent mille fr.
divisé en 12.000 actions de 100 fr. chacune

ACTION ABONNEMENT SEINE
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION
1^{re} répartition
10 août 1935

SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION
2^e répartition
15 janvier 1936

SOCIÉTÉ EN LIQUIDATION
3^e répartition
10 novembre 1936

Siège social à Paris, 54, rue des Petites-Écuries

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : François Nicol
L'administrateur délégué : Robert Desbrière
Imp. Hemmerlé & Cie, rue de Damiette, 2, 4 et 4 bis.

Coupons annoncés
(*Le Figaro*, 18 novembre 1936)

10 novembre. — Société Agricole, Commerciale et Industrielle de la Léfini (en liq.)
3^e répartition action, 30 francs.
